**Check-list des vérifications et pièces à fournir**

**pour constituer le dossier de sortie scolaire avec nuitée(s)**

**Rappel** :

Le dossier peut prendre la forme de :

* **un seul fichier** contenant tous les documents scannés (PDF)
* ou plusieurs fichiers portant chacun le nom des documents (PDF). **Si un document comporte plusieurs pages, l’ensemble du document doit être enregistré sur le même fichier.**

Merci de vous assurer de la **bonne qualité des documents scannés** et de la **bonne orientation de chaque page** !

**Ecole :**

**Classes (niveau et noms des enseignants) :**

**Lieu du séjour :**

**Dates du séjour :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| |  | | --- | | Destination : | | Délais d’instruction | |  | | --- | | Date limite d’envoi du dossier à l’IEN : | |
| ❒ dans le département | 4 semaines |  |
| ❒ hors du département | 4 semaines |  |
| ❒ à l’étranger | 6 semaines |  |

**Pièces à fournir par le directeur pour le dossier IEN :**

❒ Formulaire de demande d’autorisation de voyage scolaire ❒ avec signature directeur

❒ La liste des élèves participant au voyage scolaire comprenant la date de naissance des élèves et le numéro de téléphone d’une personne responsable de l’élève à contacter en cas d’urgence

❒ La fiche d’information sur le transport complétée, le cas échéant, de la liste des déplacements prévus pendant le séjour

❒ Le programme détaillé du séjour : Projet pédagogique et emploi du temps.

❒ fiche FIJAISV pour les accompagnateurs

**Pièces à fournir par le.s enseignat.s pour le dossier directeur d’école :**

Ces éléments ne sont pas joints au dossier transmis à l’IEN, mais doit s’assurer qu’ils ont bien été collectés par l’enseignant :

❒ les autorisations parentales ;

❒ le cas échéant, les autorisations nécessaires à la participation d’un personnel relevant d’un autre employeur (AESH, ATSEM, etc.) ;

❒ le cas échéant, dans l’hypothèse où aucun membre de l’équipe du centre d’hébergement n’est formé aux premiers secours, le certificat de la personne formée aux premiers secours dans l’équipe d’encadrement ;

❒ les attestations d’assurance ;

❒ le cas échéant, les autorisations de sortie du territoire accompagnées de la copie des titres d’identité des signataires, lesquelles seront conservées par l’enseignant durant toute la durée de la sortie